

PARIS, le 1^{er} octobre

**Le groupe RDSE s'inquiète d'un possible rattachement de la Miviludes aux services
du Ministère de l'intérieur**

Le groupe RDSE a appris avec un vif étonnement par la presse l'existence d'un projet de rattachement de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, (Miviludes), auprès du Ministère de l'intérieur à partir du 1er janvier 2020.

Si une telle décision venait à être confirmée et appliquée, elle constituerait une très mauvaise nouvelle pour la lutte contre les dérives sectaires.

Concrètement, la lutte contre les mouvements sectaires ne se confond pas avec les politiques publiques de déradicalisation religieuse. Or tant la réduction des effectifs de la Miviludes que sa fusion avec le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) seraient un non-sens complet dès lors que le phénomène sectaire va bien au-delà du seul phénomène religieux et concerne également le monde associatif, professionnel, médical, culturel et sportif.

Une telle décision représenterait un recul inquiétant du Gouvernement sur un sujet fondamental pour les libertés de nos concitoyens et la protection des plus vulnérables, en particulier dans le domaine de la santé physique et psychologique. La Miviludes est une structure que de nombreux pays nous envient dans la mesure où elle cumule les rôles d'observatoire et de régulateur. Elle a largement fait ses preuves, en contribuant encore dernièrement à la révélation de l'affaire des Fonds Josepha, une association mystique ayant procédé à des essais cliniques interdits sur des malades de Parkinson et Alzheimer.

Les sénatrices et sénateurs RDSE sont engagés de longue date dans un combat sans concession contre les dérives sectaires sous toutes leurs formes, étant entendu qu'elles constituent toujours des atteintes à la liberté et la dignité humaines. Le groupe RDSE avait été à l'origine en 2013 de la commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé. Stéphane Artano (Saint-Pierre et Miquelon) interrogera demain 2 octobre le Gouvernement pour connaître sa position précise en espérant que ne prospèrera pas une décision qui signerait la fin d'un combat contre un fléau dont les victimes se comptent en milliers.